

Afin d'encourager la transformation des pratiques pédagogiques, l'université de Toulon lance un appel à projets Pédagogie innovante (APPI). Celui-ci propose un accompagnement et une valorisation de l'engagement pédagogique en faveur de projets visant l'engagement et la réussite étudiante

POUR QUI?

Les enseignants-chercheurs et les enseignants permanents en poste à l'Université de Toulon, seul ou en équipe, qui souhaitent faire évoluer leurs modalités d'enseignement.

QUEL EST L'OBJECTIF?

L'objectif de cette action est de promouvoir la transformation pédagogique dans les licences générales et DUT/BUT au sein de notre université, pour répondre à deux des enjeux de l'enseignement supérieur : la diversification des publics étudiants et l'évolution de leurs attentes, et leur nouveau rapport au savoir induit par la révolution numérique. Il s'agit de proposer aux étudiants des modules d'enseignements innovants, susceptibles de les motiver et de les accompagner vers la réussite, en leur permettant par exemple :

- De s'auto-évaluer et de se mettre à niveau dans le contexte de la réforme du baccalauréat,
- D'être acteurs de leurs apprentissages, à travers des pratiques pédagogiques actives favorisant l'appropriation de savoirs et le développement de compétences,
- D'acquérir des savoirs à distance et d'être en mesure de vérifier l'acquisition de ces connaissances.

COMMENT SERAIS-JE ACCOMPAGNE ?

Vous bénéficierez d'un accompagnement par une équipe composée d'ingénieurs pour l'enseignement numérique du pôle Usages numériques DSIUN et de conseillers pédagogiques de la DEVE, ci-après désignée comme « cellule d'appui pédagogique – CAP-MisTraL ».

Pour la conception et la réalisation de modules en ligne, le pôle usages numériques (et particulièrement nos ingénieurs pour l'enseignement numérique) sera là pour vous assister : articuler vos enseignements pour les adapter à des médias enrichis, réaliser les vidéos, vous aider à bâtir des modalités d'évaluation adaptées, etc. Vous bénéficierez aussi d'un soutien didactique de conseillers pédagogiques pour tout type de transformation que vous souhaiteriez apporter dans vos enseignements, faisant appel ou pas à des technologies numériques.

Les modalités d'accompagnement seront définies en concertation, selon votre projet et seront formalisées avant le démarrage du projet. Afin de conserver une qualité d'accompagnement élevée, le nombre de projets accompagnés sera limité.

COMMENT SERAIS-JE REMUNERE ?

La rémunération valorisera d'une part la conception du module, d'autre part l'utilisation qui en sera faite.

- Pour la conception d'un module d'enseignement, la rémunération peut aller de 1 fois à 2 fois le volume horaire de

l'enseignement en fonction de la difficulté du projet.

- Pour la conception d'un module à destination des néo-étudiants en L1 (test de positionnement et programme de remédiation), la rémunération sera de 20 HETD coefficientées de 1 à 4 par la « commission relative à la mise en œuvre du projet NCU MisTraL » au moment de l'acceptation du dossier.
- Pour la réalisation de l'enseignement : une fois le module conçu, pendant 3 ans, la rémunération est la même que si l'enseignement était réalisé de façon classique en présentiel. Si 10h de cours magistral sont remplacées par un module d'enseignement à distance, les 15 HETD rentreront dans le service de l'enseignant, exactement comme si le cours était réalisé en présentiel.

Quelle que soit la nature du projet, cette rémunération sera versée si le projet est mené à bien en respectant les engagements suivants :

- Que l'enseignement conçu soit conforme au projet déposé,
- Que la construction de cet enseignement ait été accompagné dans sa conception par la cellule d'appui pédagogique,
- Que l'enseignant s'engage à fournir les éléments sur l'évaluation du projet après déploiement de celui-ci.
- Les lauréats de l'appel à projet s'engagent, après mise en pratique du projet, à valoriser leur travail à l'occasion d'une journée pédagogique organisée par l'université.

COMMENT REpondre ?

Les enseignants qui désirent proposer un projet peuvent se faire accompagner par la cellule d'appui pédagogique CAP-MisTraL pour la constitution de leur dossier.

Le dossier comportera la page de présentation que vous trouverez à la suite de ce document, plus l'ensemble des documents que vous jugerez utiles : description détaillée du projet, motivation, expérience, public visé et effectifs, projets comparables, etc..

Si plusieurs enseignants répondent en équipe, renseigner une fiche de candidature par personne, en précisant les apports de chacun.

Les dossiers doivent être déposés auprès de cellule d'appui pédagogique à l'adresse mail suivante : appi-ncu@univ-tln.fr.

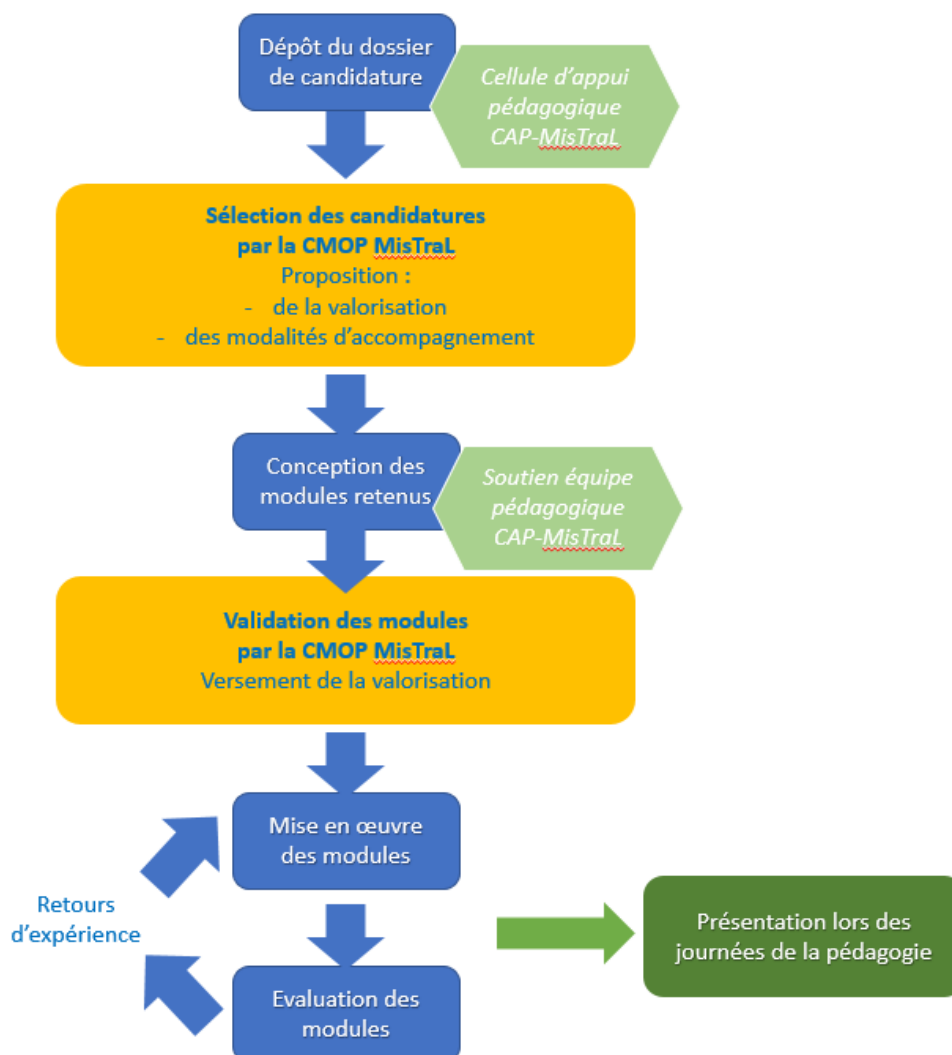
COMMENT SERONT CHOISIS LES PROJETS ?

Les candidatures seront appréciées sur les critères suivants :

- Bénéfices attendus en termes d'apprentissage et de réussite des étudiants,
- Ouverture à l'enseignement à distance,
- Périmètre de la transformation pédagogique (semestre, UE, séquence pédagogique) et nombre d'étudiants concernés,
- Coût, faisabilité et pérennité du projet,
- Potentiel d'essaimage.

Le dossier sera évalué par la commission relative à la mise en œuvre du projet NCU MisTraL.

Déroulement des Appels à Projets Pédagogie Innovante



CALENDRIER

L'appel à projet est lancé deux fois par an. Il est révisable chaque année.

Appel à projets	20/11/2021	
Dépôts de projets	20/11/2021 au 05/01/2022	
Sélection des projets et proposition de valorisation par la CMOP MisTraL*	20/01/2022	
Accompagnement	Janvier à juillet	

* commission relative à la mise en œuvre du projet NCU MisTraL

DOSSIER DE CANDIDATURE

ENSEIGNANT(E)

Nom / prénom

Statut

Composante

MODULE D'ENSEIGNEMENT

Diplôme(s) concerné(s)/ étape(s)

Intitulé du module

.....

Volume total de l'enseignement :

- s'il s'agit d'un enseignement, précisez le volume en CM/TD/TP

.....

- s'il s'agit d'un module à destination des néo-étudiants en L1 (test de positionnement, programme de remédiation), précisez le nombre d'heure de travail étudiant

.....

Nombre d'étudiants concernés

DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

.....

.....

.....

.....

.....

.....

BENEFICES ATTENDUS

- en terme d'apprentissages (méthodes pédagogiques privilégiées ? collaboration ? interactivité ? entraînements ? retours individualisés ?)

- ouverture à l'EAD (accès en tout temps en tout lieu ? accompagnement individualisé ?).....

- périmètre de la transformation pédagogique (semestre, UE, séquence pédagogique ? nombre d'étudiants concernés ?)

- pérennité

- potentiel d'essaimage